

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a été élaborée pour réagir à la mondialisation de l'épidémie de tabagisme. Un grand nombre de facteurs complexes facilitent la propagation transfrontalière de cette épidémie: libéralisation du commerce, investissements étrangers directs et autres activités comme le marketing à l'échelle mondiale, la publicité, la promotion et le parrainage qui transcendent les frontières, les mouvements internationaux de cigarettes contrefaites ou de contrebande. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est un traité qui repose sur des bases factuelles et réaffirme le droit de tout être humain d'atteindre le meilleur état de santé possible.

Organisation mondiale de la Santé  
Initiative pour un monde sans tabac  
Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse  
Tél: +41 22 791 21 26 Fax: +41 22 791 48 32  
Email: [ftc@who.int](mailto:ftc@who.int)  
Site web: <http://tobacco.who.int>



Réalisation: I. GOUDAL



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ